



**Procès-verbal de la séance extraordinaire du
conseil d'arrondissement
tenue le mardi 4 octobre 2016, à 18 h 30
7701, boul. Louis- H.-La Fontaine**

PRÉSENCES :

M. Luis Miranda, Maire d'arrondissement
M. Gilles Beaudry, Conseiller d'arrondissement
Mme Andrée Hénault, Conseiller de la ville
M. Paul-Yvon Perron, Conseiller d'arrondissement
Mme Michelle Di Genova Zammit, Conseiller d'arrondissement

Formant quorum et siégeant sous la présidence de M. Luis Miranda, maire d'arrondissement.

AUTRES PRÉSENCES :

Mme Andrée Duquette, Directrice d'arrondissement
Mme Louise Goudreault, Secrétaire d'arrondissement et Directrice des Services administratifs_ des Relations avec les citoyens et du Greffe

Cette séance est tenue conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19)

Période de questions du public

La période de questions du public débute à 18 h 30 et se termine à 18 h 50.

10.01

Période de questions des membres du conseil

La période de questions des membres du conseil débute à 18 h 50 et se termine à 19 h.

Monsieur le maire Luis Miranda dépose au conseil et distribue au public un extrait d'une page d'un document du Service des finances, Direction du budget et de la planification financière et fiscale de la Ville de Montréal, intitulé « Revenus par arrondissements en 2016 ».

10.02

CA16 12 206

Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 4 octobre 2016, à 18 h 30

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Gilles Beaudry

et unanimement résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement d'Anjou, du 4 octobre 2016, tel que présenté aux membres du conseil.

ADOPTÉE

10.03

CA16 12207

Adoption du budget de fonctionnement de l'arrondissement pour l'exercice financier 2017

ATTENDU QUE les transferts centraux prévus à la réforme du financement des arrondissements pour le budget 2017 de l'arrondissement ont été annulés en raison de l'impact des activités centralisées;

ATTENDU QUE la centralisation de la gestion du matériel roulant est décrétée sans aucune étude préalable quant à l'efficacité et aux économies potentielles et qu'elle se traduit par un retrait des crédits afférents pour un montant supérieur aux dépenses réelles de cette activité;

ATTENDU QUE la centralisation de la gestion des activités de déneigement affectera la priorité accordée aux parcours de déneigement de nuit et affectera les délais pour compléter le déneigement;

ATTENDU QUE les transferts centraux correspondent à une indexation de 1% pour la rémunération et les biens et services alors que l'augmentation des dépenses prévues sera de l'ordre de 2,0%;

ATTENDU QU'UNE somme équivalent à 2,5 % de la valeur de la rémunération totale a été soustraite du budget de fonctionnement unilatéralement par la ville-centre alors que les conditions de travail des employés prévoient des majorations salariales;

ATTENDU QUE lors de la réforme du financement des arrondissements, l'arrondissement d'Anjou n'a pas obtenu les transferts centraux lui permettant de maintenir les services à la population sans avoir à imposer une taxe locale;

ATTENDU QUE nous devons par respect pour notre population, adopter un budget qui assure le maintien des services de proximité;

Par conséquent, il revient à l'arrondissement de pallier à cette dotation budgétaire déficiente;

Il est proposé par Paul-Yvon Perron

appuyé par Andrée Hénault

et résolu :

Que le conseil d'arrondissement adopte son budget 2017. L'arrondissement poursuivra également toute démarche qu'il jugera opportune auprès des autorités municipales et provinciales pour que les Angevins puissent continuer à bénéficier des services dont ils bénéficiaient, et ce, sans avoir à porter un fardeau fiscal additionnel du seul fait des orientations de la Ville en matière budgétaire.

D'adopter le budget dressé conformément à l'article 143 de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, c. C-11.4) et de transmettre celui-ci au comité exécutif de la Ville de Montréal;

D'adopter un budget de fonctionnement pour l'année 2017 au montant de 26 332 600 \$ pour le volet dépenses, un montant de 1 530 000 \$ pour les revenus autonomes

D'autoriser une affectation du surplus de l'arrondissement de l'ordre de 1 645 500 \$ au budget de fonctionnement 2017.

Afin d'équilibrer le budget, l'arrondissement entend adopter deux règlements visant l'imposition de taxes relatives aux services à l'ensemble des immeubles imposables de l'arrondissement, le premier décrétant une taxe locale récurrente relative aux services de 5 ¢ par tranche de 100 \$ d'évaluation, et le deuxième d'une taxe relative aux services de 4 ¢ du 100 \$ d'évaluation. Ces taxes généreront des recettes totalisant 5 253 700 \$.

ADOPTÉE

Dissidence : Michelle Di Genova Zammit

30.01 1166660008

CA16 12208

Levée de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 4 octobre 2016, à 18 h 30

Il est proposé par Gilles Beaudry

appuyé par Paul-Yvon Perron

et unanimement résolu :

Que la présente séance extraordinaire soit levée à 19 h 14.

ADOPTÉE

70.01

Luis Miranda
Maire d'arrondissement

Louise Goudreault
Secrétaire d'arrondissement et Directrice
des Services administratifs, des
Relations avec les citoyens et du Greffe

Ce procès-verbal sera ratifié à la séance du conseil d'arrondissement du
1^{er} novembre 2016.